

# LA CONSCRIPTION DANS LE DEPARTEMENT DE L'OISE de 1798 à 1805

Vincent REIG

L'histoire militaire s'est longtemps limitée au récit des batailles, insistant plus rarement sur le moral des troupes et les comportements humains face à la guerre. Depuis les années 1970, grâce notamment aux travaux de Jean-Paul Bertaud, les historiens exploitent désormais de grandes masses d'archives concernant les soldats de la Révolution, leurs origines géographiques et sociales, les phénomènes d'insoumission, de désertion ou de refus d'obéissance. On s'est plus particulièrement intéressé aux diverses levées d'hommes opérées à partir de 1791, et, plus récemment, au service militaire obligatoire, mis en place par la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798.

L'histoire de la *conscription* est d'abord celle des réactions de la société et les communautés locales face à cette forme d'"impôt du sang". Nous en avons conçu l'étude dans le cadre d'un département, entre 1798 - 1805, soit de l'adoption de la loi, à la fin du Directoire, jusqu'à la veille de la bataille d'Austerlitz et de la formation du "Grand Empire", période où, mises à part les levées exceptionnelles du Directoire, Bonaparte usa encore modérément de la "machine conscriptionnelle".

Nos sources se trouvent principalement dans les séries L et

R des archives de l'Oise (dépôts de Beauvais et Senlis). Les sous-séries F 9 et F 7 des Archives Nationales (Affaires militaires et Police générale) nous ont apporté d'utiles compléments, de même que les fonds du Secrétariat d'Etat du Consulat et de l'Empire et, bien évidemment, les archives de la Guerre à Vincennes, conservant, entre autres, les registres de contrôle des troupes et les dossiers personnels de l'encadrement militaire.

## *Les levées d'hommes sous la Révolution dans l'Oise*

Département globalement "patriote" sous la Révolution, l'Oise n'en connut pas moins des troubles ruraux de caractère social et anti-féodal. Quelle fut la réaction des Oisiens face aux levées d'hommes qui précéderent la conscription proprement dite ? Dans quelle mesure le succès relatif de cet "impôt du sang" put-il être considéré comme un "test politique" exprimant l'adhésion ou le refus du nouveau régime ?

Avant la Révolution, le recrutement militaire s'effectuait en partie par volontariat et en partie par un mode de tirage au sort, mis en place par Louvois en 1668 sous le nom de *milice*. Ce système d'enrôlement forcé, employé surtout en cas de guerre et

pesant avant tout sur les campagnes, était particulièrement impopulaire, comme en témoignent maints cahiers de doléances ruraux de 1789. Aussi les Etats-Généraux puis la Constituante cherchèrent à réformer le recrutement dans le sens de la conscription, service militaire universel. Le député Dubois-Crance déclara le 15 décembre 1789 que, dans une nation libre entourée de puissants voisins, tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen. Toutefois, faute d'accord et de nécessité immédiate, le recrutement de l'armée resta d'abord fondé sur le volontariat. En 1791 la crise de Varennes représenta un tournant : craignant une invasion, les députés décrétèrent une première levée de 100 000 volontaires, puisés dans la garde nationale et non plus par tirage au sort. L'Oise répondit largement à cet appel, puisque ses 1600 volontaires enrôlés dépassèrent le contingent départemental fixé à 1148 individus. La guerre déclarée en avril 1792, la "Patrie en danger" proclamée le 11 juillet, la Législative fit appel dans l'urgence à une seconde levée de volontaires. Dans l'Oise, malgré quelques incidents et les travaux de la moisson, quelque 1400 hommes supplémentaires rejoignirent Reims, du 9 au 30 septembre 1792, mais beaucoup regagnèrent leurs foyers après les victoires de l'automne 1792.



Face aux nouveaux dangers de la première coalition, la Convention décida, le 24 février 1793, la fameuse levée de 300 000 hommes. Cette fois encore, on eut encore recours au volontariat et, à défaut d'un nombre suffisant de recrues, il était convenu de compléter l'effectif réclamé à partir de modalités définies localement. Dans de nombreux départements, notamment dans l'Oise, cette levée se heurta à de multiples résistances des populations, et l'on ne put guère incorporer plus de 150 000 hommes, si bien que la Convention décida, le 23 août 1793, de décréter la **levée en masse**, pesant théoriquement sur tous les célibataires et veufs de 18 à 25 ans. Correspondant aux nécessités d'un temps de guerre, ce décret n'établissait pas encore le principe de la conscription, mais il permit de porter les effectifs sous les drapeaux à près d'un million d'hommes en l'an II.

Le succès de la réquisition de la Convention ne fut pourtant pas général. L'Oise, qui avait pu fournir six bataillons en 1791-1792, se montra nettement plus réticente en 1793. La levée des 300 000 hommes, impulsée dans le département par les représentants en mission Mauduyt et Isoré, se heurta dans tous les districts à de multiples résistances, à caractère avant tout social (cf. l'étude de Jacques Bernet pour le district de Compiègne). En effet le mode d'enrôlement adopté, faute d'un nombre suffisant de volontaires, fut le tirage au sort, avec faculté de payer un remplaçant, ce qui pénalisait fortement les pauvres des campagnes, par ailleurs nettement plus sollicitées que les villes. Il y eut de véritables rebellions des communautés dans le Beauvaisis, le Valois ou la région de Breteuil ; la municipalité de Clermont fut accusée de soutenir les "mutins", qui réclamaient la mobilisation de tous les citoyens, et furent donc en partie satisfaits par le décret du 23 août.

### *L'adoption de la loi Jourdan-Delbrel, septembre 1798*

Après les victoires spectaculaires de l'an II (Fleurus, en juin 1794) et à partir de 1795, le recrutement de l'armée française cessa presque totalement. Mais, la guerre continuant hors des frontières, le gouvernement s'efforça de conserver les soldats dans les armées. Or un très grand nombre désertèrent leurs corps après les victoires de l'an II, faisant chuter les effectifs globaux à quelque 500 000 hommes en 1795, moins de 400 000 en 1797. Cette hémorragie risquait d'entraîner une crise militaire aux conséquences politiques imprévisibles. Parallèlement, la mentalité des soldats changeait ; le soldat-citoyen devenait un professionnel, s'éloignait des civils et dépendait de plus en plus de ses généraux, dont le régime instable du Directoire avait lui-même besoin, politiquement et financièrement.

Pour répondre à ces préoccupations, le général Jourdan (1762-1833), vainqueur de Fleurus, député néo-jacobin de la Haute-Vienne et porte parole de la Commission militaire, présenta, le 12 janvier 1798, au Conseil des Cinq-Cents un nouveau projet de mode de recrutement de l'armée de terre. Il jeta d'emblée les bases de la **conscription**, c'est à dire un service militaire permanent et obligatoire pour tous. On aurait enrôlé en temps de paix les jeunes gens de 18 à 21 ans, jusqu'à 24 ans en cas de guerre. Il était néanmoins prévu, en temps de paix, de tirer au sort ceux qui rejoindraient effectivement les régiments. Ce projet, modifié par le député néo-jacobin Delbrel, hostile au procédé du tirage au sort, devait être adopté le 5 septembre 1798, en une situation de paix continentale précaire. Le Directoire avait en effet signé, un an plus tôt, la paix de Campo Formio avec

l'Autriche, mais sa politique d'expansion territoriale en Europe et l'expédition de Bonaparte en Egypte devaient bientôt favoriser la formation d'une seconde et redoutable coalition contre la "Grande-Nation".

Il est vrai toutefois que, contrairement au cas des précédentes levées, le Directoire n'avait pas légiféré dans l'urgence, mais tenté de mettre en place une institution durable, fondant une nouvelle organisation du recrutement militaire.

La loi prévoyait l'inscription conjointe des jeunes gens âgés de 20 à 25 ans (ou "conscrits") sur des tableaux de recrutement militaire. Seuls les inscrits maritimes et les hommes mariés avant le 12 janvier 1798 pouvaient en principe y échapper. Mais tous les individus inscrits sur les tableaux ne quittaient pas leurs foyers, car il était prévu que le Corps Législatif fixât chaque année le nombre de conscrits à lever, suivant les besoins. Ceux dits de "la première classe" devaient partir les premiers, suivis éventuellement par la classe suivante, selon les nécessités. Un roulement devait ainsi s'opérer chaque année entre la cinquième et dernière classe libérée, dépassant 25 ans, et une nouvelle classe atteignant les 20 ans. Cependant, en temps de guerre, les conscrits incorporés de cinquième classe pouvaient être maintenus sous les drapeaux.

Les recherches récentes sur la conscription montrent que la ponction n'a pas été aussi lourde que l'on a longtemps dit : moins de 19 % des conscrits recensés ont été effectivement incorporés sous le Consulat et l'Empire. Dans l'Oise, la conscription de l'an VIII ne mobilisa que 443 jeunes gens sur 2783 conscrits de cette classe, soit moins de 16 % des mobilisables et 0,12 % de la population. Ce fut bien moins lourd que sous la Première Guerre mondiale, mais assurément plus inégal.



La conscription fut d'abord inégale selon les régions : ainsi, les départements du Midi contribuèrent moins que ceux du Nord. Dans un même département, les cantons furent plus ou moins touchés. Pour la levée de l'an VIII dans l'Oise, ceux de Monchy et Luchy furent sensiblement surimposés ; les villes ne furent pas davantage épargnées, notamment Beauvais, Compiègne et surtout Clermont, qui eut à fournir 24 % de ses conscrits, alors que la moyenne départementale était de 16 %. Le Noyonnais et le Valois contribuèrent davantage à l'"impôt du sang" que d'autres pays, réputés moins prospères.

### *Les trois levées du Directoire (an VII - 1798-99)*

Peu de temps après l'adoption de la loi Jourdan-Delbrel, le Directoire, confronté à l'hémorragie des effectifs et au risque d'une nouvelle coalition, appliqua rapidement la conscription, dont il usa et abusa en l'an VII (1798-1799), avec trois importantes levées en moins d'une année.

Dès le 24 septembre, le gouvernement avait exigé 200 000 hommes de la première classe. Malgré les difficultés de casernement à Beauvais et le retard de plusieurs cantons, cette levée s'opéra dans des conditions relativement satisfaisantes dans l'Oise (69 à 73 % des conscrits quittèrent leurs foyers, alors que la moyenne nationale n'excédait pas 50 %). Les performances de l'Oise étaient de ce point de vue comparables à celles de la Seine-et-Marne ou de la Seine-et-Oise, alors qu'un département comme le Puy-de-Dôme s'avérait des plus décevants.

Pour compenser le déficit de cette première levée et faire face au danger d'invasion, le Corps Législatif fut contraint de voter le principe d'un nouveau rassemblement de conscrits, le 17 avril 1799. Mais les modalités de cet

appel étaient bien différentes de l'esprit de la loi Jourdan, puisque l'on vit réapparaître les notions de tirage au sort et de remplacement. Pour parvenir aux 200 000 hommes levés le 24 septembre, on répartit le complément entre les départements ; le contingent assigné devait être fourni par le reliquat des conscrits de première classe et le surplus par ceux des deuxième et troisième classes tirés au sort, avec faculté de remplacement.

Cette seconde levée fut un succès dans l'Oise, puisque plus de 84 % des appelés se rendirent au dépôt de Beauvais et 18 compagnies quittèrent la ville entre le 9 mai et le 19 juin 1799. Il y eut cependant très peu de volontaires et de retardataires de la première classe, l'essentiel provenant des conscrits de seconde et troisième classe. Là encore l'Oise fit mieux que lors de la première levée et surtout que la moyenne française, car le bilan de cet appel fut encore plus mauvais que le précédent au plan national.

C'était un échec majeur pour le Directoire, menacé par la reprise de la guerre et les défaites du printemps 1799. Le mécontentement, aggravé par les difficultés économiques et la pression fiscale, se traduisit par une sensible poussée de l'opposition néo-jacobine aux élections législatives du printemps 1799. A partir de prairial an VII, les néo-jacobins parvinrent à imposer une politique de salut public renouant avec l'an II, en raison du danger de la Patrie. La menace d'une invasion austro-russe imposa une troisième mobilisation.

La loi du 28 juin 1799 mit en activité de service les conscrits de toutes les classes, y compris ceux de la quatrième et de la cinquième, ainsi que la portion des deux générations précédentes qui avait pu échapper au tirage au sort. Il s'agissait en réalité d'une mobilisation générale plutôt que d'une levée en masse, car de nombreux hommes ne partici-

paient pas à cet effort de guerre. En effet une partie de la quatrième classe et l'ensemble de la cinquième appartenaient plutôt à la réquisition qu'à la conscription, puisqu'ils avaient eu au moins 18 ans après le 23 août 1793. Pour couvrir les frais de cette levée, le Corps Législatif vota le principe d'un emprunt forcé de 100 millions sur les citoyens les plus aisés.

Le déroulement des opérations d'enrôlement différait des précédentes levées. Les conscrits devaient être réunis en bataillons auxiliaires, armés et équipés par le département. Sous l'impulsion des néo-jacobins on en revenait à l'égalité républicaine avec l'abandon du tirage au sort et du remplacement.

Les conscrits et réquisitionnaires de l'Oise devaient se rendre au plus vite à Compiègne, où ils étaient casernés dans une partie du château en attendant leur départ. Les problèmes de casernement et d'équipement causèrent bien du souci à l'administration centrale du département et le bataillon auxiliaire de l'Oise ne quitta Compiègne qu'à la fin de novembre 1799, c'est à dire après le coup d'Etat de brumaire qui mit fin au Directoire.

Le bilan de cette troisième levée est difficile à connaître pour notre département. Selon un rapport du Ministre de la Guerre, l'Oise se serait située au dessus de la moyenne nationale, sans toutefois donner un résultat satisfaisant.

Malgré l'échec de cette dernière levée directoriale, la situation extérieure s'était rétablie, grâce à une série de victoires militaires qui avaient brisé l'élan des puissances coalisées, au début de l'automne 1799. Après le coup d'Etat des 18 et 19 brumaire an VIII (8 et 9 novembre 1799), Bonaparte, Premier Consul, dut entreprendre une nouvelle campagne pour vaincre les Anglais et les Autrichiens afin de conquérir la paix victorieuse si attendue par la Nation.



## RÉCAPITULATIF DES LEVÉES DES CONSCRITS DE L'AN VII À L'AN XIII

### DANS LE DEPARTEMENT DE L'OISE

| <b>Dates des lois et arrêtés</b>                                   | <b>Nombre de conscrits exigés</b>         |
|--|---|
| 3 vendémiaire an VII (24 sept. 1798)                               | 2.367                                     |
| 28 germinal an VII (17 avril 1799)                                 | 1.922                                     |
| 10 messidor an VII (28 juin 1799)                                  | 2.103                                     |
| 17 ventôse an VIII (8 mars 1800)                                   | 443                                       |
| 18 thermidor an X (29 juillet 1802)                                | 760                                       |
| 23 ventôse an XI (14 mars 1803)                                    | 30  |
| 20 prairial an XI (9 juin 1803)                                    | 197                                       |
| 4 messidor XI (23 juin 1803)                                       | 49  |
| 10 thermidor an XI (29 juillet 1803)                               | 45  |
| 29 fructidor an XI (16 sept. 1803)                                 | 622                                       |
| 27 vendémiaire an XII (20 octobre 1803)                            | 36  |
| 8 frimaire an XII (30 novembre 1803)                               | 122                                       |
| 9 nivôse an XII (30 décembre 1803)                                 | 169                                       |
| 30 nivôse an XII (21 janvier 1804)                                 | 16  |
| 24 pluviôse an XII (14 février 1804)                               | 4   |
| 16 germinal an XII (6 avril 1804)                                  | 58  |
| 8 nivôse an XIII (29 décembre 1804)                                | 332                                       |
| 17 germinal an XIII (7 avril 1805)                                 | 125                                       |
| 24 floréal an XIII (14 mai 1805)                                   | 178                                       |
| 24 floréal an XIII<br>(Compagnie départementale)                   | 52  |
| 12 fructidor an XIII (30 août 1805)                                | 5   |
| 1 <sup>er</sup> jour complémentaire an XIII<br>(18 septembre 1805) | TOUS LES CONSCRITS<br>RESTANTS (soit 613) |
| <b>TOTAL</b>   | <b>10.248</b>                             |



## *Les levées consulaires et impériales (1800 - 1805)*

Par la loi du 8 mars 1800, le gouvernement consulaire ne demanda qu'une modeste contribution de 30 000 hommes. Le remplacement était rétabli, sous la forme d'une simple faveur, accordée ou refusée par le sous-préfet.

En dépit des efforts du préfet Cambry, des sous-préfets et de la gendarmerie, l'exécution de la loi semble avoir été longue et difficile dans l'Oise, comme dans le reste de la France (le "succès" proclamé de cette première levée consulaire, opposé à l'échec des levées directoriales, était en réalité un mythe entretenu par la propagande bonapartiste). Les retards furent particulièrement significatifs dans les arrondissements de Beauvais et de Clermont : le 26 juillet 1800, il manquait encore 95 conscrits, dont 44 pour le seul ressort de Clermont.

Cependant, ces médiocres résultats ne compromirent pas la campagne militaire de 1800. La paix fut conclue avec l'Autriche à Lunéville, en février 1801, et avec l'Angleterre à Amiens, en mars 1802. Cette pause, très temporaire, dispensa les jeunes gens d'un nouvel appel en l'an IX. Le gouvernement attendit le 18 mai 1802 pour compléter les effectifs de l'armée, dans la perspective d'une éventuelle reprise des hostilités.

L'organisation de ce deuxième appel consulaire se déroula en deux étapes. Dans un premier temps, la loi du 18 mai mit à la disposition du gouvernement 30 000 conscrits de l'an IX et 30 000 autres pris sur le contingent de l'an X. Puis l'arrêté consulaire du 29 juillet 1802 ordonna leur mise en activité de service. Mais la principale originalité consista en l'institution d'une armée de **réserve**, où furent placés la moitié des 60 000 conscrits exigés, ne rejoignant les corps actifs qu'en fonction des besoins. Le

principe du remplacement n'était plus une simple faveur mais un droit.

La loi du 18 mai 1802 confiait davantage de responsabilités aux assemblées locales. Le Conseil général répartissait le nombre de conscrits à fournir entre les arrondissements ; les Conseils d'Arrondissement faisaient de même pour les communes de leur ressort. Enfin des Conseils Municipaux ou de Désignation, réunissant généralement plusieurs communes, opéraient la désignation.

Dans l'Oise le nouveau préfet, d'origine belge, Belderbusch, eut bien du mal à réunir les conscrits au chef-lieu du département, d'autant que le gouvernement réclama, par des levées partielles successives, des hommes issus du contingent de réserve. Un an après l'arrêté consulaire, la levée de l'armée active n'était toujours pas terminée dans le département, alors que celles de la réserve s'étaient généralement mieux déroulées et plus vite exécutées. Sans être le plus mauvais département, l'Oise témoignait des difficultés d'application de la conscription.

Le 26 avril 1803, à la veille de la rupture avec l'Angleterre, le gouvernement exigea une force de 120 000 hommes, à partager pour moitié entre les classes de l'an XI et l'an XII. Un arrêté du 18 septembre 1803 ordonna la mobilisation de 60 000 conscrits pour l'armée active. La législation restreignait cette fois le rôle des maires et des municipalités, qui firent place, dans chaque commune, à un représentant de l'administration préfectorale au moment de la désignation, afin d'éviter les abus retardant les opérations. Préfets et sous-préfets étaient désormais chargés de répartir le contingent assigné au département.

Dans l'ensemble, l'Oise fournit assez rapidement son contingent. Mais le gouvernement ne se contenta pas de lever les cons-

crits de l'active ; par une série d'arrêtés successifs, il puisa sérieusement dans la réserve, notamment dans notre département. La lourde ponction opérée sur les générations des ans XI et XII s'est néanmoins opérée dans le calme ; l'Oise paraît avoir mieux exécuté ces levées que les précédentes.

Après la reprise de la guerre avec l'Angleterre, Bonaparte prépara un plan d'invasion de l'Angleterre à partir du camp de Boulogne, où il concentra des troupes de 1803 à 1805, ce qui provoqua une nouvelle coalition contre la France. Un décret impérial du 29 décembre 1804 mobilisa 30 000 conscrits de l'an XIII pour l'armée active. Les opérations se déroulèrent dans les mêmes conditions que pour la levée précédente et eurent un résultat satisfaisant dans l'Oise. Puis les réserves furent mises à leur tour en activité. Au tout début de l'Empire, Napoléon commença à faire payer lourdement ses ambitions à la Nation, puisqu'il mobilisa non seulement les réservistes de l'an XIII, mais aussi tous ceux des années IX à XII qui avaient pu échapper jusque là au sort des désignations. On comprend que ces levées de réservistes se soient avérées de plus en plus pénibles et longues à exécuter, mais il faudra attendre les toutes dernières années de l'Empire pour voir s'exprimer ouvertement la lassitude de la conscription, cause majeure de l'impopularité du régime finissant.

### *L'Oise, département plutôt satisfaisant pour la conscription*

Si l'on compare l'Oise aux deux autres départements picards, on constate qu'elle occupe une position intermédiaire entre l'Aisne, très bon département conscriptionnel, et la Somme, qui fut, avec ses voisins du Nord et du Pas-de-Calais, une zone de refus.



Comme la Seine-et-Marne et la Seine-et-Oise proches, notre département fit partie de ceux où, sans faire preuve d'un zèle patriotique excessif, les jeunes gens répondirent sans trop de difficultés, et surtout de mieux en mieux, aux appels successifs.

Les levées du Directoire donnèrent déjà des résultats supérieurs à la moyenne nationale, très décevante, il est vrai. Au début du Consulat, le nombre d'insoumis et de réfractaires semble avoir été moins important qu'en l'an VII, mais les opérations traînèrent tout autant en longueur. La "machine conscriptionnelle" parut mieux rodée à partir des levées de l'an XII et l'an XII. La situation paraît donc s'être progressivement améliorée, signe d'une plus grande efficacité de l'administration et des progrès de la centralisation étatique, grâce à l'action des préfets et sous-préfets, substitués aux communes. Ces dernières paralysaient souvent la bonne marche du recrutement, tout en jouant un rôle irremplaçable. Mais les maires se trouvaient pris entre les intérêts de leurs concitoyens et les exigences de l'administration ; leur tâche était souvent pénible, qu'il s'agît de l'élimination des inaptes, du tirage au sort ou de l'application des réformes administratives de l'an VIII. Le succès des opérations dépendait en définitive de la plus ou moins bonne volonté des conscrits, qui pouvait s'exprimer notamment par l'insoumission et la désertion, premier sujet de préoccupation du gouvernement et des autorités départementales.

### *Réfractaires, insoumis, déserteurs et remplacés*

Les taux de l'insoumission et de la désertion oscillèrent suivant la politique du gouvernement et la dureté de la répression, mais aussi selon les régions de la France et les localités d'un même département.

On pouvait échapper à la conscription de diverses manières. Par la mutilation et la simulation volontaires, d'abord. Certains n'hésitaient pas à s'amputer du pouce ou de la phalange de l'index pour être hors d'état de tirer au fusil. Ces cas restaient rares, si l'on en croit notamment les procès-verbaux des conseils de désignation de l'arrondissement de Compiègne en l'an XI et l'an XII. Il est plus fréquent d'observer une mauvaise dentition des conscrits, dont étaient sans doute responsables une hygiène insuffisante et des carences en vitamines, mais des jeunes gens n'hésitaient pas à se faire arracher des dents ou à les faire carier par des acides. D'autres tentaient de simuler des infirmités, telles la surdité, l'épilepsie, la démence ou des problèmes de vue. Un certain nombre de conscrits de l'Oise se rendaient ainsi à l'hôpital militaire d'Amiens, pour obtenir de tels certificats de la complaisance d'officiers de santé et moyennant de fortes sommes.

Les conseils de révision et de désignation avaient bien du mal à lutter contre ce type d'abus, et les procès-verbaux des jurys cantonaux de l'an VII montrent des attitudes locales très diverses en matière de dispense provisoire ou définitive. Il est aussi arrivé que des conscrits mécontents dénoncent les malversations commises par certains membres des jurys. La plus grave affaire de corruption que nous ayons rencontrée se produisit à Compiègne, lors de la désignation des conscrits de l'an XIII, impliquant des officiers de santé, un officier chargé du recrutement et des employés des bureaux de la sous-préfecture. (cf. infra). D'une manière générale le fardeau de la conscription était supporté de manière fort différente entre le riche et le pauvre, et l'on était loin du service militaire obligatoire pour tous, souhaité par le général Jourdan. Les citoyens aisés avaient les moyens de la corruption et pouvaient de

plus, user de la faculté légale du **remplacement**.

La connaissance de ce dernier passe par la lecture des contrats notariaux : nous avons ainsi dépouillé les actes de Me Valensart, à Compiègne, de l'an VII à l'an XIII. Ces contrats précisent en général le montant du remplacement, les professions des remplacés et des suppléants. A travers cet échantillon, on constate que le nombre dépendait surtout des périodes d'hostilités ou de perspectives de paix : ainsi, l'essentiel des contrats furent signés en l'an VII et l'an VIII, alors que l'on n'en trouve aucun de l'an IX à l'an XII ; ils réapparurent en l'an XIII, avec une sensible augmentation des prix, à l'annonce de la reprise de la guerre. La majeure partie des remplacés avaient une situation sociale relativement confortable, mais on trouve aussi quelques cas d'origine plus modeste, où le jeune homme s'est acheté un remplaçant pour continuer de subvenir aux besoins de sa famille.

Par rapport aux autres départements, l'Oise eut un taux de remplacement relativement modeste, autre indice de l'acceptation de la conscription par la majorité de la population. Il est vrai que, ceux qui ne pouvaient s'offrir un suppléant et refusaient de partir, n'avaient d'autre choix que de prendre la fuite et de devenir de véritables hors-la-loi.

### *Essai d'interprétation*

Pour certains historiens, l'insoumission aurait été une des formes les plus caractéristiques de la protestation populaire face au régime. Même s'il y a là une part de vérité, il semble que les motivations du refus furent au moins tout autant psychologiques, économiques et sociales que politiques.

Selon les rapports de la police, des préfets et sous-préfets, les royalistes n'avaient guère d'influence dans l'Oise, département calme, de bon "esprit public".



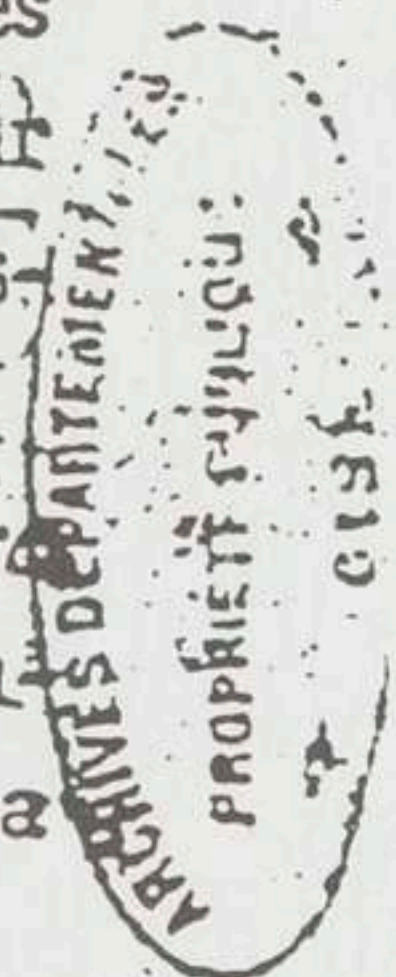
**AVIS IMPORTANT**  
POUR LE BONHEUR DU PEUPLE.

FRANÇOIS, rassurez-vous et n'ajoutez point foi aux terreurs que le *Directoire* cherche à vous inspirer par ses proclamations; ce n'est point pour vous qu'il craint, mais c'est pour lui-même et ses coupables agents. Il sait que Louis XVIII a pardonné aux François, si ce n'est aux assassins de Louis XVI son frère.

Le *Directoire* veut vous rendre complices de ses forfaits et vous faire exterminer pour conserver ses richesses immenses, et se soustraire à la juste punition de ses crimes.

La guerre se fait pour Louis XVIII votre Roi; et il entre en France; non point en vainqueur, mais en bon père qui vient donner à sa famille la paix.

Si au contraire vous tombez dans les pièges du *Directoire*, si vous ne demandez bientôt votre Roi; c'en est fait de la France, car les Rois alliés ont juré entr'eux de détruire le système révolutionnaire du *Directoire* par lequel vous êtes gouvernés si tyranniquement; ainsi tous les efforts que vous emploirez seront inutiles, et cela va vous être prouvé par un tableau numérique des troupes de toutes armes que vous avez à combattre.



( 2 )  
**ARMÉES ÉTRANGÈRES.**

| NOMS<br>DES PUISSANCES.         | NOMBRE D'HOMMES. |               |
|---------------------------------|------------------|---------------|
|                                 | Infanterie       | Cavalerie.    |
| 1. La Russie. . . . .           | 500000           | 100000        |
| 2. L'Autriche. . . . .          | 300000           | 80000         |
| 3. La Turquie. . . . .          | 400000           | 100000        |
| 4. L'Angleterre. . . . .        | 100000           | 60000         |
| 5. La Suède. . . . .            | 60000            | 20000         |
| 6. La Prusse. . . . .           | 300000           | 80000         |
| 7. La Bavière et Palat. . . . . | 40000            | 15000         |
| 8. Le Prince de Hesse. . . . .  | 30000            | 10000         |
| 9. La Saxe. . . . .             | 35000            | 15000         |
| <b>Totaux des combattans.</b>   | <b>1765000</b>   | <b>480000</b> |

*Nota.* Rien ne prouve plus clairement que la France ne pourra résister à la coalition, c'est qu'elle vient de perdre en six semaines ce qu'elle a conquis en cinq années, en sacrifiant toute la jeunesse et les trésors de la France.

Certes, mon tableau n'est point exagéré, car je n'y comprends ni le Dannemarck, ni l'Espagne, ni l'Italie, ni plusieurs princes des cercles d'Allemagne qui s'uniront aux autres principales puissances.



La période la plus agitée dans l'Oise correspondit à la fin du Directoire, des derniers mois de l'an VII au tout début de l'an VIII, à la veille de brumaire. On vit alors circuler et placarder de nombreux écrits "fanatiques" (catholiques) et "contre-révolutionnaires" (royalistes) dans le département. De toute évidence, les partisans de Louis XVIII s'efforcèrent de mettre à profit la crise politique, économique et militaire du régime. La conscription fut alors un de leurs thèmes majeurs à l'encontre de la République. Quelques conscrits se seraient enrôlés dans l'armée du prétendant. Outre le fait que le phénomène fut très minoritaire, il n'avait pas forcément valeur d'engagement politique, car pour les insoumis en fuite, l'unique façon d'échapper à la misère et aux poursuites des gendarmes était de pactiser avec les royalistes. De fait, les manoeuvres multipliées pour empêcher le départ des conscrits ont largement échoué dans l'Oise en l'an VII.

Mais si le succès global de la conscription correspondit assez bien au conformisme et au calme politique du département pour l'ensemble de la période, les résistances observées témoignaient aussi des difficultés qu'eut l'Etat à imposer cette forme de ponction, impôt supplémentaire pesant particulièrement sur les familles pauvres et aggravant leurs difficultés sociales. L'avenir des familles et par conséquent du village était en jeu, aussi les communautés villageoise exprimaient souvent leur sympathie et leur solidarité avec les parents et les conscrits. Ce fut particulièrement vrai dans certains cantons des anciens districts de Noyon et de Breteuil, qui s'étaient déjà montrés les plus rétifs aux levées antérieures de la Révolution. Ainsi les habitants des ressorts de Luchy et Froissy affirmèrent une forte répugnance pour le service militaire. Dans ces pays de tout petits propriétaires, le poids de la conscription semble avoir

été particulièrement lourd pour les familles modestes. De plus, les habitants de Breteuil étaient plus particulièrement irrités et "fatigués" par de continuels passages de troupes se dirigeant vers le nord de la France. On invoque aussi souvent la proximité et la "mauvaise influence" de la Somme, département contigu considéré comme véritablement "insurgé", en matière de conscription.

Pour surmonter agitation et résistances, l'Etat joua à la fois la carte de la fermeté et de l'indulgence, la rude répression mobilisant force soldats et gendarmes, mais aussi les amnisties accordées aux déserteurs et aux réfractaires. Mais il est arrivé, surtout dans des zones de massifs forestiers comme le Clermontois, que les fugitifs constituent de véritables bandes armées, menaçant parfois la population ainsi que les gendarmes, trop peu nombreux et souvent impuissants. Ainsi l'arrondissement de Clermont ne disposait que de 4 brigades, soit à peine une vingtaine d'hommes, pour contrôler plus de 81 500 habitants.

Pour faire face, le gouvernement dut employer d'autres méthodes plus persuasives, faisant appel à des troupes régulières. Pour faire pression sur les réfractaires et leurs familles, les autorités avaient recours aux garnisaires, qu'il fallait loger et nourrir jusqu'au départ effectif des conscrits. L'administration départementale n'hésita pas à faire appel à des troupes régulières imposantes, tels les régiments de Hussards, qui intervenaient ponctuellement pour un court laps de temps, mais dont le comportement brutal, à l'égard des populations comme des fuyards, avait valeur de dissuasion.

### Conclusion

La Révolution française avait donné naissance à une nouvelle armée, composée de nouveaux militaires, des "citoyens-sol-

dat", volontaires, requis puis conscrits. Dès lors, la conscription devait constituer avant tout un des premiers gestes affirmant l'entrée dans l'Etat-Nation de milliers de jeunes-gens, venus théoriquement de tous les horizons, sociaux et géographiques, de la France et de l'Empire. Pourtant les Français n'ont accepté que très progressivement cet instrument d'unification, cette nouvelle institution, qui comportait, il est vrai, de trop nombreuses injustices pour pouvoir être acceptée d'emblée et de manière unanime. Ce furent donc bien des difficultés sociales qui s'exprimèrent avant tout, plus qu'une opposition proprement politique, derrière les cas de résistance individuelle ou collective au phénomène. Toutefois, dans un département comme l'Oise, frappé en la période par la crise économique et sociale, ces problèmes n'ont pas empêché une nette majorité de jeunes gens d'accepter de servir une République défendant les acquis de la Révolution.

Les philosophes des Lumières s'étaient interrogés sur le rôle des citoyens dans une nouvelle société fondée sur les valeurs de liberté et de justice. Pour prévenir toute forme de tyrannie, ils ont prôné la formation d'une armée nationale où, selon l'affirmation de Jean-Jacques Rousseau "*tout citoyen doit être soldat par devoir, et nul ne doit l'être par métier*".

Aujourd'hui encore, le maintien ou la disparition du service militaire suscitent de multiples controverses, se rapportant au thème de la citoyenneté. La récente réforme du service national français, désormais "suspendu", au profit d'une professionnalisation de l'outil militaire, pose ce type de question : l'école ou les associations seront-elles à même d'assurer la formation des citoyens, en lieu et place d'une conscription, devenue, il est vrai de moins en moins efficace et "universelle" ?



## CONSCRIPTION et CORRUPTION : *Un exemple à Compiègne en 1805*

La corruption fut un des facteurs essentiels de l'injustice du recrutement. On découvre ainsi de vastes réseaux permettant d'obtenir à prix d'or de faux certificats d'exemption, en particulier de la part d'officiers de santé de l'hôpital militaire d'Amiens. On trouve aussi le cas de remplacements illégaux : ainsi, des conscrits et réquisitionnaires de l'Oise du dépôt militaire de Courbevoie parvenaient à se faire remplacer après avoir obtenu des congés limités de leur corps ; de retour dans leur foyer, ils payaient des hommes promettant de les faire remplacer contre une grosse somme d'argent. Après un engagement devant notaire, il était étonnant que le suppléant entrât au dépôt sans être inquiété par les autorités militaires.

Le népotisme et la corruption touchaient aussi l'administration. Certains "fonctionnaires publics" protégeaient des jeunes des recherches de la gendarmerie, surtout s'il s'agissait d'un parent du maire ou de l'adjoint municipal. Ainsi un cultivateur d'Houdancourt (arrondissement de Compiègne) n'hésita pas à dénoncer, en octobre-novembre 1803, l'adjoint au maire de cette commune pour avoir soustrait à la loi un conscrit de l'an VII, qui n'était autre que son cousin. Selon le dénonciateur, le bénéficiaire travaillait depuis deux ans chez son parent.

L'affaire était encore plus sérieuse lorsqu'elle impliquait des fonctionnaires de l'Etat. Le plus gros scandale rencontré au cours de notre recherche eut lieu à Compiègne en l'an XIII. Si les sources des archives départementales n'y font qu'une brève allusion, l'affaire fut suffisamment grave pour susciter un mémoire à l'Empereur de la part des services du ministre de la police

Fouché (ce document figure dans un dossier conservé aux archives nationales (F 7 3606, *conscription, Oise, an XI-1815*).

Un dénommé Fergeau, officier de santé de la commune de Senlis, avait été désigné par le sous-préfet de Compiègne, Jarry-Mancy, pour attribuer les exemptions médicales aux conscrits de l'arrondissement de l'an XIII, appelés pour l'armée active. Arrivé à Compiègne cinq ou six jours avant les opérations de tirage au sort, cet officier de santé proposa, moyennant finances, de délivrer des exemptions à un certain nombre de conscrits. De même, le lieutenant Quadet dit Priaux, officier de recrutement, participant également à la désignation, se laissa séduire pour de plus faibles sommes et participa à la corruption.

De ce fait, sur les 381 conscrits des cantons d'Attichy, Compiègne, Estrées-Saint-Denis et Resson-sur-Matz appelés à tirer au sort, 219 (soit près de 58 % !) se trouvèrent déclarés inaptes au service militaire. Le scandale était si évident qu'il émut le public, qui exprima son mécontentement. Instruite de cette affaire, la police ordonna une enquête auprès du préfet de l'Oise Belderbusch. Une nouvelle visite médicale des conscrits réformés fut ordonnée, en présence du préfet et du conseil de recrutement. Les résultats démontrèrent les abus, puisque sur les 219 hommes réformés, 81 furent immédiatement jugés "*propres au service*".

Lors de ce second tirage, certains conscrits ayant payé des sommes importantes tombèrent finalement au sort. Quelques uns se mirent alors à dévoiler la fraude. Mais les accusés persistaient à nier la corruption. Des témoins semblent d'ailleurs avoir subi des pressions pour rétracter leur té-

moignage. La justice hésita à mettre en prison l'officier de recrutement arrêté à Boulogne, et qui paraissait jouir de l'estime des collègues de son régiment.

Mais le scandale avait d'autres ramifications. Le préfet annonça au gouvernement qu'il soupçonnait des tentatives de corruption jusque dans les bureaux de la sous-préfecture de Compiègne, ce qui donnait une nouvelle dimension à l'affaire. Le sous-préfet Jarry-Mancy fut aussitôt interrogé, accusé "*d'insouciance, de légèreté et de maladresse*" dans cette délicate opération. Le ministre de la police reprocha également au préfet Belderbusch de ne pas avoir dévoilé ce qu'il savait assez rapidement.

Devant ce scandale, le gouvernement tenta de réagir par une sanction exemplaire. Le Conseil d'Etat envisagea de déplacer le préfet et de destituer Jarry-Mancy ainsi que les officiers de recrutement et de santé. Finalement la répression se limita à la comparution de Fergeau, Quadet dit Priaux et de l'officier de santé de Grandfresnoy Taconnet, devant un jury spécial. Seul le premier fut condamné à un an de prison et 300 francs d'amende, pour avoir perçu diverses sommes "*à titre de gratification*", et il renonça à se pourvoir en Cassation.

L'ampleur de cette affaire, ses multiples complicités et ramifications, montraient à quel point la corruption pouvait compromettre les opérations de la conscription et en discréditer le principe. Il est certain que de telles injustices provoquaient de grandes frustrations, des jalousies et des haines, qui pouvaient s'exprimer par des violences et des résistances de la part d'un bon nombre de pauvres et honnêtes citoyens.



## Sources et bibliographie

### Sources d'archives :

#### 1) Archives Nationales :

séries F 7 (police générale), F 9 (affaires militaires) ; AF IV (secrétairerie d'Etat impériale, 1800-15)

#### 2) Service Historique de l'Armée de Terre (Vincennes) : série Y (personnel)

#### 3) Archives départementales de l'Oise (Beauvais et Senlis) :

série E (Etat civil, minutes notariales)

séries 1Lp. (département) ; 3 Lp (municipalités cantonales du Directoire)

M (administration générale, 1800 - 1940) ; N (adm. et comptabilité départementale, 1800 - 1951)

R (affaires militaires, 1800-1940).

*Journal du département de l'Oise* (28 messidor an VIII-vendémaire an X)

*Le courrier de l'Oise* (1804)

### Bibliographie générale, autres départements :

- AULARD Alphonse, *L'état de la France en l'an VIII et en l'an IX*, Paris, 1797.
- AUSLENDER Michel, *L'effort de guerre, du Directoire à la fin de l'Empire dans le département de la Seine-et-Oise*, thèse de III cycle, U. de Paris I, 1984.
- AUVRAY Michel, *Objecteurs, insoumis, déserteurs : histoire des réfractaires en France*, Paris, Stock/2, 1983, 439 p.
- BERTAUD Jean-Paul, *La Révolution armée, les soldats citoyens et la Révolution*, Paris, R. Laffont, 1979, 379 p.
- Idem, *La vie quotidienne des soldats sous la Révolution (1789-1799)*, Hachette, 1985, 326 p
- Idem et SERMAN William, *Nouvelle histoire militaire de la France (1789-1919)*, Fayard, 1998.
- CIOTTI Bruno, *Les levées militaires dans le Puy-de-Dôme sous la Révolution (1791 - an VII)*, thèse, Lyon II, 1997.
- CREPIN Annie, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la Nation, de la citoyenneté, de la République (1798-1889)*, P.U. de l'Artois, 1998.
- Idem, *Levées d'hommes et esprit public en Seine et Marne, de la Révolution à la fin de l'Empire (1791-1815)*, Thèse, U. de Paris I, 1989.
- FORREST Alan, *Déserteurs et insoumis sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Perrin, 1988, 326 p.
- SCHNAPPER Bernard, *Le remplacement militaire en France : quelques aspects politiques, économiques et sociaux du recrutement de l'armée au 19<sup>ème</sup> siècle*, E.P.H.E., Paris, 1968, 326 p.
- SEIGAN Kôbô, *La conscription en Seine-Inférieure du Directoire à la fin de l'Empire (an VII - 1815)*, thèse, Paris I, 1998
- VAÏSSE Maurice (dir.), *Aux armes citoyens ! Conscription et armée de métier, des Grecs à nos jours*, Paris, A. Colin, 1998, 183 p.
- VALLEE Georges, *La conscription dans le département de la Charente (1798-1807)*, Paris, Sirey, 1937, 788 p.

### Bibliographie oisienne :

- BEAUMONT Henri, *Le département de l'Oise de 1789 à 1795*, rééd. Publisud, 1993, 695 p.
- BERNET Jacques, BESSE Jean-Pierre, *L'Oise, deux siècles d'histoire*, 1998, Amiens, Encrage, 190 p.
- BERNET Jacques, "Les troubles sociaux causés par les réquisitions d'hommes dans le district de Compiègne (mars-septembre 1793)", *Annales Historiques Compiègnaises*, N 2, 1978, p. 15 -45.
- Idem, "L'armée à Compiègne sous la Révolution (1789-1795)", *Ann. Hist. Comp.*, N 33-34, p. 3 - 33.
- GAGNIAGE Jean, "La levée de 1793 en Beauvaisis", *colloque La Patrie en danger, octobre 1993*, Archives de l'Oise, Beauvais, 1995, p. 69-79.
- HOROY A, *Histoire des volontaires de l'Oise enrôlés pour la défense de la patrie en septembre 1792*, Paris, 1963, 247 p.
- REIG Vincent, *La conscription dans le département de l'Oise de 1798 à 1805*, mémoire de maîtrise, s. d. Mme Duprat et M. Gainot, U. de Paris I, 1998.
- THIOT Louis, *Le département de l'Oise et la défense nationale en 1792*, Paris, 1912, 20 p.
- *La Révolution dans le Clermontois et dans l'Oise*, Actes du colloque de Clermont, octobre 1989, Beauvais, GEM0B, 144 p.